



Le 14 février 2018

Des territoires 100 % Energies Renouvelables : c'est possible en Normandie !

Devant les représentants des collectivités normandes, Hervé Morin a annoncé ce jour, à Bretteville sur Laize (14), les noms des dix lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires 100 % énergies renouvelables ». La Région Normandie et l'ADEME accompagneront les projets de ces dix territoires.

Chef de file sur l'Énergie, la Région doit soutenir les territoires pour atteindre les objectifs fixés par les SRCAE (Schémas Régionaux Climat Air Énergie) et du futur SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), en lien avec les engagements des politiques nationales.

En 2020, la France doit produire 23% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique français. A l'échelle de la Normandie, ces objectifs induisent une augmentation de 202 % de la production de chaleur renouvelable d'ici 2020, par rapport à 2012, et de 1000 % pour la production d'électricité renouvelable.

Les dix territoires sélectionnés sont :

- Caux Seine Agglo
- Seine Normandie Agglo
- Bernay Terres de Normandie
- PETR du Perche Ornais
- Communauté Urbaine d'Alençon
- Cingal Suisse Normande
- Vallée de l'Orne et de l'Odon
- Cœur Côte de Nacre
- Saint-Lô Agglomération
- PETR de la Baie du Mont-Saint-Michel

Pour accompagner les meilleurs projets, la Région accorde 20 000 euros de subventions à ces dix lauréats. L'appel à manifestation d'intérêt régional permet de mobiliser les financements de l'ADEME sur l'ingénierie.

A l'horizon 2019, ces dix territoires devront avoir défini une stratégie et un plan d'actions. L'objectif est de couvrir, d'ici 2040, l'intégralité de leur consommation d'énergie par la production d'énergies renouvelables, pour réduire l'émission des gaz à effet de serre, développer une filière économique normande, et créer des emplois non délocalisables.

Ce plan d'actions devra miser sur :

- la sobriété : lutter contre les gaspillages d'énergie (programmation : réduire les éclairages publics la nuit),
- l'efficacité énergétique : éclairage LED, isolation thermique des bâtiments, voitures à faible consommation, modes de chauffage plus performants, conception bioclimatique des bâtiments...
- les énergies renouvelables : pour la production de chaleur (solaire passif, solaire thermique, bois énergie..), pour la production d'électricité (éolien, photovoltaïque, énergies marines renouvelables, méthanisation).

Les dix territoires bénéficieront également d'une bonification des subventions de la Région pour les investissements d'économie d'énergie sur certains bâtiments et de développement des énergies renouvelables, inscrits dans leur plan d'actions.

Contacts presse :

Emmanuelle Tirilly – 02 31 06 98 85 – emmanuelle.tirilly@normandie.fr

Charlotte Chanteloup – 02 31 06 98 96 – charlotte.chanteloup@normandie.fr

Laure Wattinne - 02 31 06 78 96 – laure.wattinne@normandie.fr